



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 25 Juin 2013****DOSSIER N° 15 :**

DEMANDE DE SUBVENTION AU
SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT
DU RESEAU BT HTA AVENUE
MARCELIN BERTHELOT - 1^{ère}
TRANCHE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absent :

Secrétaire : MME THIBAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

**DOSSIER N° 15 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR
L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BT HTA
AVENUE MARCELIN BERTHELOT – 1^{ère} TRANCHE**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Ville du Bouscat, la Communauté Urbaine de Bordeaux, Direction Territoriale Ouest a prévu des travaux d'aménagement de l'Avenue Marcelin Berthelot.

Au cours de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement du réseau d'électricité basse tension.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 60 % du montant H.T. des travaux. Le plan de financement serait ainsi établi :

Conditions d'octroi des aides du SDEEG :

Cette subvention s'élève à 60 % du montant H.T. des travaux (frais de gestion compris).

Montant H.T.	125 000 €	Commune	54 000 €
Montant Maîtrise d'œuvre H.T. (8%)	10 000 €	Participation SDEEG (60 % du montant HT des travaux + Maîtrise d'œuvre)	81 000 €
Total H.T.	135 000 €	Total	135 000 €
T.V.A sur travaux 19,60 % Pas de T.V.A. sur maîtrise d'œuvre	24 500 €	T.V.A. à la charge de la commune	24 500 €
Total travaux T.T.C.	159 500 €	Total	159 500 €

Ainsi,

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique et de signer tous documents relatifs à ce dossier,

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET